



Encore marié et je recois une obligation de quitter le territoire

Par **pipo31**, le **19/01/2010** à **21:58**

Bonjour,
j'ai besoin sincerement de votre aide,

je suis un algerien,marié avec une francaise en octobre 2007,depuis la on vis ensemble ,en 2008 on a cheté un fond de commerce ,ou je bosse actuelement,en novembre 2008 on avais une disputé ,ma femme a bus et apres la dispute ,elle a apelé les flic et elle ma demandé de quitter la maison,et on s'est séparé pendant quelques temps,j'ai déposé la main courante selon le conseil du policier, ,

Après un moment on s'est reconsillier et on vis ensemble jusqu'a aujourd'hui,apres mon 1 er titre de séjour vie privie et familiale ,ils ont pas arrêté de me donné des récipissé,apres le 6 eme récipissé je recois ce mois une obliagation de quitter le territoire francais,ce qui nous choque tous avec ma femme,

j'ai vue un avocat pour un recours,il ma exiqué que a l'expiration d'un mois apres le OQTF je suis menacé d'etre expulsé,

ce qui m'inquiéte plus c'est que je doit arrêté de travaillé a mon commerce et j'ai des dette avec ma femme a la banque pour ce commerce,et le pire je doit quitter ma femme pour ne pas etre arrêté par les flics a la maison,

je suis vraiment perdu avec tout ca et je ne sais quoi faire

si vous avez une solution svp,j'en ai besoin

Par **chris_Idv**, le **20/01/2010** à **21:50**

Bonjour,

Le titre de séjour vie privée et familiale conjoint de français est subordonné au fait que les époux vivent bien ensemble depuis le mariage.

Or vous avez rompu la vie commune avec votre épouse et en plus vous l'avez mentionné sur ma main courante du commissariat de police pour officialiser la chose.

Il est compréhensible dans ces conditions que votre titre de séjour n'ait pas été renouvelé.

Vous pouvez solliciter un titre de séjour pour un autre motif mais dans la mesure où vous avez reçu l'ordre de quitter le territoire français il est très peu probable que vous l'obteniez.

Salutations,

Par **commonlaw**, le **20/01/2010** à **23:17**

[citation]

Le titre de séjour vie privée et familiale conjoint de français est subordonné au fait que les époux vivent bien ensemble depuis le mariage.

Or vous avez rompu la vie commune avec votre épouse et en plus vous l'avez mentionné sur ma main courante du commissariat de police pour officialiser la chose.

Il est compréhensible dans ces conditions que votre titre de séjour n'ait pas été renouvelé.

Vous pouvez solliciter un titre de séjour pour un autre motif mais dans la mesure où vous avez reçu l'ordre de quitter le territoire français il est très peu probable que vous l'obteniez.

[/citation]

Pipo31 dit que sa femme lui a demandé de quitter la maison, je ne vois pas comment on peut prétendre à partir de ses dires que c'est lui qui a rompu la vie commune, par ailleurs le titre "vie privée et familiale" n'est pas retiré en cas de violences conjugales du conjoint français.

Pipo31 ne dit rien sur les motifs de son OQTF, je ne vois pas en quoi il est compréhensible qu'on lui ait refusé son titre alors qu'on ne connaît même pas l'objet du refus de la préfecture.

Pipo31 vous avez bien fait de voir un avocat, j'espère que vous avez fait un recours. Votre avocat ne se contentera pas de savoir si votre refus de séjour est compréhensible ou pas, mais s'assurera que le préfet n'a pas commis d'erreur de droit, vérifiera que votre OQTF est suffisamment motivée, que la décision du préfet n'est pas contraire à la convention de la CEDH notamment en son article 8, etc..

Par ailleurs, la police ne peut pas venir chez vous pour vous expulser. Vous n'avez pas besoin de quitter votre femme. Si vous voulez continuer à travailler, parlez en à votre avocat,

il pourra tenté un "référé suspension"

Par **pipo31**, le **21/01/2010** à **13:29**

bonjour ,

c'est vrais que notre vie est ronpu pour un moment ,mais on a toujours vecu ensemble jusqu'a maintenant,on a fait pleine de chose qui prouve le contraire,

mais je pense que ce qui a compliqué les chose,c'est que la préfecture est basé sur une chose,c vrais que ma femme a demandé API a la caf,mais apres mon retour je lui demandé de l'annulé et comme elle travaillé pas ,elle na pas voulu,c'est vrais que avec ca elle regrette énormément ,

au jours d'aujourd'hui c'est que la préfecture na pas fait aucune enquête pour prouvé ca,et il dise que ma femme a demandé le divorce que ce n'est pas le cas,

je ne sais pas quoi faire,on vas faire le recour a la cour admenistrative,mais apres un moi de ma reception de OQTF,je doit pas résté a la maison avec m'ua femme,et je soir fermé mon commerce,en attente de la décision ,

aujourd'hui ma femme elle veut reconnaitre ses hereures même devant la justice pour l'API , en ce qui concerne la main courante,c'est le conseil de policier ,parce que moi je n'avaais pass envie de partir de la maison,mais le policier ma demandé de le faire et de déposé la main courante

je suis vraiment perdu,autant que je n'ai rien fait

Par **Marion2**, le **23/01/2010** à **19:00**

Bonsoir,

Tout s'explique...

chris_ldv a raison et de plus votre épouse a demandé l'API, ce qui ne fait que confirmer la rupture de la vie maritale...

Entre la main-courante et la demande d'API, cela fait beaucoup de choses... d'où la réaction de la préfecture.

Cordialement.

Par **pipo31**, le **23/01/2010** à **19:28**

merci pour votre réponse,

je vous explique, la main courante c'est le policier qui m'a demandé de la faire, après l'API, c'est ma femme qui l'a demandé, c'est vrai pendant la rupture mais après qu'on s'est retourné, je lui ai demandé de l'annuler et elle ne veut pas, elle ne travaille pas, et moi je bosse et je fais mes courses et paye nos factures, mais comme elle a un enfant de son 1^{er} mariage ça la gêne, c'est pour ça qu'elle n'a pas annulé l'API, au jour d'aujourd'hui elle regrette ça, mais à mon avis trop tard,

je cherche la solution, elle veut bien assumer ses responsabilités, j'ai réuni toutes nos factures ensemble ces derniers temps, et même mon compte où il apparaît le paiement des factures du mois derniers,

je voudrais savoir c'est quoi la solution, parce que là je vais perdre ma femme, et elle va tout payer, les crédits du magasin et nos crédits aussi,

ils ont entraîné la destruction de notre famille et tout ce qu'on a construit ensemble,